

R

Rapports des Comités Spéciaux, 96, 97.

—sur des bills privés.—Voir *Bills Privés*.

Registre des Bills Privés—tenu dans le Bureau des Bills Privés, dans lequel tous les procédés sur ces bills sont inscrits, 73.

Règles de la Chambre—dont on demande le plus généralement la suspension :

—31ème, requérant un jour d'avis pour motions spéciales.

—44ème, qui défend de lire un bill deux fois le même jour.

—51ème, contre la réception des pétitions, bills privés ou rapports après un jour fixé.

—53ème, exigeant la publication de certains avis relatifs aux bills privés.

—57ème, exigeant un rapport sur toute motion pour suspendre les règles relatives aux pétitions pour bills privés.

—62ème, exigeant un jour d'avis avant qu'un comité puisse considérer un bill référé.

Réunion de la Chambre.—Voir *Séances de la Chambre*.

S

Saluts ou Inclinations—en entrant ou en traversant la Chambre, 15.

Samedi—la Chambre ne siège pas généralement, 12.

Séances de la Chambre—ont lieu à trois heures, 7.

Serment prêté.—Voir *Assermentation*.

Sièges—perdus par les Membres à vie, 4.—Les Membres gardent leurs sièges jusqu'à ce que l'Orateur ait laissé le fauteuil, 14.—Les Membres de l'Assemblée ont des sièges en dehors de la Barre, 103.

Six heures—L'Orateur laisse le fauteuil à, jusqu'à sept heures et demie, 11.

Subsides.—Voir *Bills d'Argent*.

Suspension des Règles.—Voir *Règles de la Chambre*.